

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
 TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 036 SOURCES DE L'ORNE

Base exonerées sur délibération : 0
 Base écrêtées plafonnement TEOM : 260 523
 Coefficient : 2.00
 Bases définitives de l'année précédente : 9 784 864
 Bases prévisionnelles d'imposition : 10 182 800

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 PORTE A PORTE SEES	3 485 361	29,50%	958 474
02 PORTE A PORTE MORTREE	885 157	24,81%	219 607
03 PORTE A PORTE 1 FOIS	1 679 057	19,88%	300 215
04 APPORT VOLONTAIRE	3 650 664	13,61%	496 855
05 ENTREPRISES	482 561	7,90%	33 779

A ALENCON, le 15 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 CASTREC CATHERINE

A Sée

, le

12/04/2024

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
 061-20003511 (C-2024) 061-DE-2024-04-46 DE
 Date de télétransmission : 16/04/2024
 Date de réception préfecture : 16/04/2024